

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
30 Juin 2017**

**OBJET** : Commune de Trets - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement  
2014/2018 - Tranche 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la commune de Trets, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 3.344.413 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2014/2018, sur une dépense subventionnable de 5 907 356 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Trets la convention de partenariat, avenant n°3 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.  
Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

A l'unanimité

M. FÉRAUD ne prend pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**